

Chap I. L'obligation morale

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb037_f0481

SourceBoite_037-21-chem | Bergson.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Bergson, Les deux sources de la morale et de la religion](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb41624245j>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/03/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Bergson, Henri (1859-10-18 -- 1859-10-18)

TITRE Henri Bergson. Les deux sources de la morale et de la religion

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1932

EDITEUR Paris : Alcan , 1932

Chap I L'obligation morale.

Elle se présente, c/ soumettre à la loi

- par l'exigence de Me. la société
- par l'habitude sociale d'y obéir.

1) Nature de l'obligation.

- Sois naturelle et morale. La loi morale se présente et la loi naturelle et tout organique, parce que

- (A) l'imagination / limit par conscience en physique et ^{impossible}
- (B) la religion donne l'aspect de nécessité à la morale

$$Dc = \frac{\text{obligation}}{\text{nécessité}} = \frac{\text{habitude}}{\text{nature}}$$

2) Soc et individu. (A) Ils sont liés : en effet

- le moi est moral^{nt} qd il fait ce qu'il aurait fait avec l'opini de la soc en tête.
- ds le cas du crime, l'aveu de culpabilité, l'excuse et la tentative de se réintégrer ds la soc.

(B) Pour l'ind. il n'y a véritablement d'obligation que ds les cas exceptionnels où il y a l'insistance et l'absence de l'acte un peu par la soc.

- on sort de cette hésitation et on résiste à la résistance par la raison
- mais on peut se projeter et penser que la nature de l'obligation est naturelle : valeur de l'obligation



2

irrationnelle et les soc. primitives -

3 d'un impératif catégorique et l'origine de l'obligation
- la nature rationnelle de l'impératif n'est due qu'à
la projection sur réalité la part de esc. par l'homme de
son instinct → impératif

- l'origine est à trouver dans l'évolution qui a donné
1 l'instinct de formation et ^{les coutumes}
2 et l'instinct avec la simple ~~obligation~~ ^{habitude} de contracter
des ~~obligations~~ ^{habitudes}.

Ceci vaut pour nos soc. et pour les soc. primitives.

II) Sociétés closes et ouvertes.

1) leur définition et leur sens.

a) l'instinct social vis-à-vis des soc. close, et jamais cette
soc. ouverte qui est l'humanité. (La diff^{re} n'est pas une
de nombre entre la famille ou la nation et l'humain)
C'est celle qui est et elle jusqu'à présent qu'on.

b) La moralité absolue vis-à-vis l'humanité n'existe
seulement si son car. obligatoire ne lui vient pas de l'habi-
tude ~~multitudinaire~~, son lui vient
- c'est qu'elle agit par la force contraignante de
la passion ou de l'émotion (cf. morceaux de musique).

2) ce n'est pas l'écologie et morale du sentiment
La doctrine n'est pas la soc. morale n'est pas l'émotion
sur l'autre : elle n'est vraiment que l'acte et un chose qui
est saisi par l'émotion.